

Conseil de quartier Val Fleury

Séance plénière inaugurale – Jeudi 6 décembre 2018

Présidence de séance : Denis LARGHERO, maire de Meudon, président du Conseil de quartier, Francine LUCCHINI, Maire adjoint, vice-présidente du Conseil de quartier, Antoine DUPIN, conseiller municipal, vice-président suppléant.

Participants : Patricia CALANT, Yoann COURANT, François DUFFAURE, Angélique DIKRANIAN NOËL, François DUFFAURE, Thierry ÉMERDJIAN, Marie FAGE, Béatrice de FAVITSKI, Malika GUILLERM, Fabrice HERRAULT, Alain HIS, Michel LACHAMBRE, Caroline LEMERCIER, Maria Isabel LE MEUR, Jean MÉNARD, Marie de MIRAMON, Daniel RACLOT, Christophe RIALAN, Philippe RICHARD, Éric ROBIANNI, Daniel SAINT-HAMON, Frédéric SAKOCHIAN, Christiane SAMUEL, Véronique THIBault, Béatrice TOULON.

Absents excusés : Joyce MOTÉE-BRIAND, Marion TACHÉ, Yves TERRIEN.

Absents : Julien GRIZZETTI, Barbara ELVERY.

Responsables administratifs : Isabelle BÉREND, directrice de la Communication, Claire FOURNOL, responsable de la démocratie participative.

En introduction, après un tour de table lors duquel les participants se sont présentés et ont exposé leurs motivations, Denis LARGHERO rappelle que les Conseils de quartier sont des lieux d'échanges et de libre expression, fondés sur le respect et l'écoute mutuels.

Le Conseil de quartier est une instance consultative. Les débats ont lieu à huis clos et les comptes rendus des séances sont publiés sur Meudon.fr. Le maire souligne qu'en cas d'absences successives sans excuse valable d'un membre, il est remplacé par la première personne sur la liste de réserve.

Il insiste sur la confidentialité des échanges et le respect des données personnelles qui pourraient être portées à la connaissance des membres du conseil de quartier, conformément au RGPD (Règlement général de protection des données).

Composition du Conseil de quartier

Le Maire donne connaissance au Conseil de quartier de la teneur de mails et courriers de personnes contestant le mode de désignation des membres du Conseil de quartier, et plus particulièrement les choix effectués lors de la désignation du collège des acteurs locaux.

Le débat entre conseillers s'engage sur l'opportunité de procéder à la désignation d'un membre supplémentaire au collège des acteurs locaux, en raison du désistement d'une personne. Selon le règlement, le collège des acteurs locaux est composé de 14 membres au maximum. Il n'est pas obligatoire d'atteindre ce nombre.

À l'issue d'un vote sur le principe d'ajouter ou non un nouvel acteur local au Conseil de quartier, il est acté que l'équilibre géographique entre le Val et Val Fleury et les problématiques du quartier sont

bien représentés, et qu'il n'y a pas lieu de désigner un nouvel acteur local (6 voix pour la nomination d'un nouveau membre, 18 voix contre).

Budget participatif

268 propositions ont été exprimées par les Meudonnais dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Meudon, qui a dégagé 250 000 € pour réaliser les projets plébiscités par les habitants lors du vote en janvier 2019.

161 projets sont actuellement à l'étude par les services municipaux. 20 projets concernent spécifiquement le quartier Val Fleury. D'autres projets, à l'échelle de la Ville pourraient également bénéficier au quartier.

A l'issue des débats, le Conseil de quartier se prononce en faveur de trois projets qui seront soutenus par les Vice-Présidents devant le jury qui arrêtera la liste des projets à soumettre au vote en janvier :

1. La création de jardins partagés ou familiaux cultivables par les habitants (22 voix pour)
2. L'aménagement d'une piste cyclable pour favoriser les circulations douces (17 voix pour)
3. L'aménagement d'une épicerie participative ensuite gérée par une association (16 voix pour)

Place Henri Brousse

Le projet de réaménagement de la place et les différents scénarios de circulation dans les rues adjacentes sont présentés, tels qu'ils l'ont été lors de la réunion publique du 20 octobre 2018.

Depuis, le test de passage du bus dans la rue Henri Barbusse (au niveau du centre Croix Rouge) s'est avéré concluant.

Madame CALANT, Présidente de l'association Fleury Arthelon, souhaite être intégrée au groupe de travail sur la circulation dans le quartier, car c'est un sujet qui intéresse l'association dont elle a récemment pris la présidence. Le Maire répond favorablement.

Colline Rodin

Une pétition a circulé sur les réseaux sociaux s'insurgeant contre le comblement d'une partie des carrières sous la colline. Denis LARGHERO explique que beaucoup de ces affirmations sont erronées.

Au terme d'études réalisées par l'Inspection générale des carrières et INERIS un périmètre à sécuriser a été défini. Dans la zone d'effondrement généralisé, une partie des travaux incombe également au musée Rodin et à des propriétaires privés qui sont dans l'incapacité financière de payer. La Ville pourrait les prendre à la charge sous réserve de bénéficier du Fonds Barnier (attente de la décision du Ministre) : la sécurité des biens et des personnes est la première préoccupation du Maire.

Le comblement concerne 40% des carrières. La commission départementale des sites a émis un avis favorable au projet de comblement, à l'unanimité. Aucun déchet ne sera utilisé comme remblais : l'origine des terres de comblement devra respecter une classification GTR spécifique. Elles seront non polluées, inertes et non gypsifère issus des grands chantiers autour de Paris.

Autres sujets

- **Rue des Vignes** : renouvellement de l'éclairage public et réfection de voirie (courant 1^{er} semestre 2019). Les habitants de cette rue demandent à ce que l'éclairage ne soit pas trop puissant et la possibilité de l'éteindre la nuit.

- **Sécurisation de la passerelle Saint-Germain** : le Maire indique que ce type d'ouvrage d'art fait l'objet d'un plan pluriannuel de rénovation par GPSO. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- **Folie Biancourt** : la commune a mis en vente ce bâtiment trop coûteux à entretenir, avec obligation pour le futur acquéreur de le réhabiliter et de ne pas construire de surface indépendante nouvelle. Toutes les activités seront relocalisées, notamment dans l'ancienne école des Sablons reconvertie en structure de loisirs. La Ville s'engage à communiquer au Conseil de quartier les suites de la consultation.
- **Complexe René Leduc** : l'attention du Maire est attirée sur la dangerosité de l'entrée du complexe par la rue des Fossés et sur la possibilité de prolonger le cheminement piéton sécurisé dans la partie haute. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- **Autolib** : La question du devenir des places de la station de Val Fleury est abordée. Les places sont plus petites que les places habituelles, ce qui ne permet pas de les réintégrer immédiatement dans le stationnement payant. Faute d'opérateur pour remplacer Bolloré, une étude est en cours pour voir dans quelles conditions certaines places pourraient être transformées en places pour le rechargement de véhicules électriques.
Par ailleurs, à la demande de la Ville, Grand Paris Seine Ouest teste des bornes de rechargement pour véhicules électriques, sur le parking Banès, face à la gare Val Fleury. Deux véhicules peuvent recharger leur batterie simultanément. Si cette année test est concluante, d'autres bornes devraient être installées sur le territoire de GPSO.
- **Nids de frelons** : 22 nids de frelons ont été détruits cette année par la Ville sur l'espace public, soit 16 de plus qu'en 2017. Les copropriétaires sont invitées à la vigilance, pour éviter la prolifération (prolifération exponentielle d'année en année).

La prochaine séance du Conseil de quartier est fixée au **jeudi 14 mars 2019 à 19h** au complexe René Leduc.

D'ici là, les membres du quartier ont la possibilité de proposer les sujets qu'ils souhaitent faire inscrire à l'ordre du jour, par le biais du service Démocratie participative **d'ici le vendredi 22 février 2019 au soir**.

Meudon, le 19 décembre 2018